

## TOUS ENSEMBLE, PASSONS A L'ACTION !

**CONTRE LA LOI TRAVAIL, CONTRE LA CASSE DE LA BNF ET DU MINISTERE DE LA CULTURE, POUR UNE VRAIE AMELIORATION DES DROITS DES TRAVAILLEURS/SES :**

### POURQUOI NOUS REFUSONS LA LOI TRAVAIL

- Parce que c'est une loi de régression sociale qui fragilise les salarié-e-s face à leurs employeurs et que les reculades du gouvernement ne changent rien aux fondements de cette loi
- Parce que **ce texte facilite les licenciements** alors que le pays connaît depuis plusieurs années des centaines de milliers de licenciements et un chômage toujours très important

### Parce que cette loi prévoit également :

- l'augmentation du temps de travail par simple accord de branche et d'entreprise
- le passage de 25 à 10% de majoration pour les heures supplémentaires
- la possibilité avec un simple accord de branche et d'entreprise de baisser les salaires et modifier le temps de travail. Un-e salarié-e refusant ces modifications dans son contrat de travail pourra être licencié-e

### AUJOURD'HUI LE CODE DU TRAVAIL, DEMAIN LE STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

- **Aujourd'hui :** le Code du travail garanti aux salarié-e-s du privé un minimum de droits et de protections. Un accord d'entreprise ou de branche ne peut être que « mieux-disant » par rapport au code du travail.
- **Demain avec la loi « travail » :** on pourra déroger au Code du travail par simple accord de branche et d'entreprise. C'est la fin de l'égalité de tous devant la loi, ceci est extrêmement grave et annonce des règles « moins-disantes » par rapport au Code du travail.
- **Après demain dans la fonction publique :** ce sont nos garanties qui risquent de la même façon d'être remises en cause à l'image de ce qui s'est passé pour les retraites. Nous savons bien que les attaques subies par le secteur privé touchent ensuite le secteur public.

**LE 31 MARS SE MOBILISER AUSSI POUR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET LA BNF**

### L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

#### APPELLE A LA GRÈVE LE 31 MARS POUR L'EMPLOI ET LA CULTURE

- parce que les suppressions d'emplois et les coupes budgétaires se poursuivent violemment depuis 7 ans abîmant, de façon durable, les missions et les personnels du ministère
- parce que les conditions de travail, les carrières, la santé des agents se sont dégradées en raison de la baisse des budgets et des effectifs
- parce que l'action publique en matière de culture est essentielle autant à Paris qu'en région avec les DRAC... **MOBILISONS-NOUS !**

#### ARRÊTER LES SUPPRESSIONS DE POSTES A LA BNF, UNE PRIORITÉ !

- parce que nous atteindrons fin 2016 les 272 suppressions de postes depuis 2009
- parce que la situation se dégrade dans les services et que l'on demande aux agents de faire toujours plus avec moins d'effectifs, ce qui entraîne surcharge de travail, tensions, arrêts-maladie...
- parce que la précarité n'est pas une réponse aux problèmes de la BnF... **MOBILISONS-NOUS !**

**VOIR LE CALENDRIER DES ACTIONS A VENIR AU VERSO**

## CALENDRIER DES ACTIONS A VENIR

### → Jeudi 24 mars :

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PERSONNELS DE LA BNF, TOLBIAC, hall Ouest, 12h30**

Pour échanger sur la situation de la BnF, sur la loi Travail et préparer les mobilisations

**MANIFESTATION INTERPROFESIONNELLE CONTRE LE PROJET DE LOI TRAVAIL, 13h30, MONTPARNASSE**

### → Jeudi 31 mars :

**GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE ET MANIFESTATIONS CONTRE LA LOI « TRAVAIL », POUR GAGNER DE NOUVEAUX DROITS ET DEFENDRE LA CULTURE !**

- **Grève générale public-privé contre la loi « Travail », pour l'avenir de la jeunesse et le progrès social**
- **Grève unitaire pour le ministère de la Culture.** L'ensemble des syndicats du ministère de la Culture appelle à la grève pour dire stop aux suppressions de postes, aux coupes budgétaires et défendre l'avenir des DRAC et du service public de la Culture...
- **Manifestation avec un cortège BnF**

#### **A noter :**

*- Pour participer à l'assemblée générale, vous disposez d'une autorisation d'absence d'une heure sur votre temps de travail (décret du 28 mai 1982)*

*- L'ensemble des journées d'actions annoncées sont couvertes par des préavis de grève*